PERSPECTIVES EDUCATION FORMATION
PEF
la cgt
ÉDUC' ACTION

Une rentrée à risques

OCTOBRE 2020
N° 165
Prix 1 €

p. 2 : Actualités : un plan de relance... pour le patronat !

p. 3 : Des actes, pas des promesses !

p. 4 : L'apprentissage contre la voie scolaire

p. 5 : Une rentrée sabordée

p. 6 : Collège : pas de moyens, des vieilles recettes !

p. 7 : Injustices et répression

p. 8 : Stagiaires : un stress supplémentaire
Quelle rentrée pour les titulaires première année ?

p. 9 : AESH : une revalorisation en suspens
Une rentrée différente à la Vie Scolaire

p. 10 : Assistant·es sociaux·ales : oui au versement de la prime REP+

p.11 à 14 : DOSSIER – Une rentrée à risques

p. 15 : La prime qui ne passe pas à l'AS

p. 16 : Une rentrée à (très) hauts risques

p. 17 : Report du 10e Congrès de la CGT Éduc'action
17 septembre, une journée de remobilisation
Rentrée inédite : maintenir le collectif à tout prix !

p. 18 : Rapport annuel OCDE
Pédagogies de l'exigence- coord. JP Terrail

p. 19 : Sexisme à l'École

p. 20 : Des virus circulent !
La lutte des âges

p. 21 : Rencontre : Aurélie Arnaud- Co-secrétaire SDEN 30

p. 22 : «Ensauvagement» toi-même !

p. 23 : T comme Territorialisation

Je souhaite me syndiquer
*Se rendre sur notre site : **www.cgteduc.fr***
cliquer sur «Rejoignez-nous» dans le menu principal
Je souhaite prendre contact
01 55 82 76 55 / *unsen@cgteduc.fr*
CGT Éduc'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex

Directrice de publication : Nadine Castellani Labranche. **Rédactrice en chef :** Pauline Schnegg
Maquette : Christine Jarry-Arend. **Conception de la «Une»** *: Bertrand Verhaeghe*
Périodicité : *bimestrielle.* **CPPA :** *0620 S 07375* - **ISSN** *: 1250-4270.* **Dépôt légal :** *à parution*
Imprimerie RIVET - *BP 1577 (87022) Limoges cedex 9.* **CGT Éduc'action** - *263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex. Tél. :* **01.55.82.76.55** - *Télécopie :* **01.49.88.07.43**
Mél : **unsen@cgteduc.fr** - Internet : **www.cgteduc.fr**

Un plan de relance... pour le patronat !

Pas besoin de savoir lire dans le marc de café pour prédire que la vague de licenciements tant redoutée va déferler sur le pays. Pour l'heure, les statistiques sont d'ores et déjà alarmantes : on déplore 40% de plus de PSE, par rapport à l'an dernier, sur la période de mars à août.

Pour répondre à la précarité que la crise économique va engendrer, un vaste plan de relance est annoncé. De toute évidence, ce plan ne parait pas être la priorité du gouvernement. Les membres du gouvernement, dans les médias, s'expriment plus volontiers sur une montée de la violence en France à l'image de Gérald Darmanin qui parle *«d'ensauvagement»*. Ces digressions montrent à quel point nos dirigeant·es sont éloigné·es des préoccupations d'une grande majorité de la population qui s'inquiète plus volontiers des questions sanitaires, sociales ou environnementales que des enjeux sécuritaires.

Le Premier ministre a tout de même évoqué les contours d'un plan en égrenant les quelques cadeaux fiscaux octroyés aux entreprises, soit-disant pour aider à la réindustrialisation. Nos dirigeant·es actuel·les ont décidé de consacrer 20 milliards (soit 1/5 du plan de relance) à la réduction *«d'impôts de production»*. Le MEDEF peut se frotter les mains : le patronat est bien récompensé. En revanche, rien pour les premier·ères de corvée. Certain·es salarié·es se voient même obligé·es d'accepter des sacrifices sur leurs congés, leurs conditions de travail voire même leur rémunération sous prétexte de maintenir l'entreprise en activité et, par là même, de maintenir leur emploi. Ces sacrifices ont montré par le passé qu'ils ne garantissent en rien l'emploi et ne sont qu'un chantage supplémentaire pour installer un climat de peur du chômage et précariser davantage. Les salarié·es ne sont pas responsables de la crise sanitaire, ce n'est pas à eux ou elles de payer. En période de crise, le thème de la redistribution des richesses n'a jamais été autant d'actualité.

Isabelle Vuillet

Patrick Désiré, secrétaire général

Des actes, pas des promesses !

Cette rentrée scolaire est inédite. Les effets du confinement sur les apprentissages, les conditions sanitaires incertaines, que nous connaissons toujours, ou l'état du bâti scolaire pèsent lourdement sur les conditions d'études des élèves et de travail des personnels.

La fracture numérique a aggravé les inégalités sociales et mis en lumière les problèmes d'équipement informatique pour les élèves comme pour les personnels.

Rien n'a été fait pendant l'été pour mettre en place un plan de continuité pédagogique ni pour prévoir la diminution des effectifs dans les classes qui permettrait un travail en petits groupes.

Un dialogue social impossible

Il aurait fallu établir un plan d'urgence avec notamment le recrutement de tou·tes les collègues admissibles aux concours internes pour accompagner et permettre la réussite de tou·tes. Au contraire, derrière l'agitation médiatique du ministre, les personnels ont dû se débrouiller seuls pour assurer et faire fonctionner le service public d'éducation.

Jean-Michel Blanquer promet la tenue d'un *« Grenelle »* de l'Éducation sur la revalorisation des enseignant·es et nous avons eu des audiences sur les sujets qui seront abordés dans les prochaines semaines.

Pour l'instant, nous ne connaissons pas avec précision le montant de l'enveloppe budgétaire qui y sera consacrée, mais nous savons d'ores et déjà que le gouvernement exclut toute proposition d'augmentation indiciaire comme une hausse de la valeur du point ou des négociations sur les grilles. Il ne veut discuter que de la mise en place d'un système de primes en échange, très probablement, de régressions statutaires.

Le ministre parle aussi de relance du dialogue social, mais nous constatons malgré la crise sanitaire, que le gouvernement auquel il appartient poursuit, avec constance, la mise en œuvre de sa loi de transformation de la Fonction publique qui institue une opacité sans précédent dans la gestion des carrières, rendant presque impossible toute forme de dialogue social.

Le ministre promettait aussi aux 100 000 AESH d'améliorer et de stabiliser leur situation, mais en cette rentrée rien n'a été fait pour améliorer leurs conditions de travail. En plus de cela, nous avons noté depuis quelques mois, un transfert inexplicable de la masse salariale des AESH du ministère de l'Éducation vers les collectivités territoriales. Cela accentue la précarité dans laquelle ils et elles étaient déjà et contredit le discours du ministre.
Mais nous le savions, avec ce gouvernement, les promesses n'engagent que ceux et celles qui y croient.

L'apprentissage contre la voie scolaire

Le gouvernement ne cesse de communiquer sur la question de l'accompagnement des jeunes qu'il présente comme primordial face à la montée brutale du chômage et aux difficultés mises en évidence par le confinement. Les réponses convergent toutes vers le développement de l'apprentissage. Ainsi l'OCDE exhorte la France, sous couvert d'adéquationnisme entre éducation et emploi, à développer cette voie de formation dans les lycées professionnels.

Sur cette ligne, le *«plan de relance»* du gouvernement Castex, prolonge les politiques libérales, en distribuant de l'argent aux entreprises qui recrutent un·e apprenti·e. Il s'agit de redonner au patronat les rênes de la formation professionnelle au détriment, pour le ou la futur·e salarié·e, d'une formation qualifiante et émancipatrice, reconnue et favorisant l'aboutissement d'un projet personnel.

Après la mise en concurrence, le dépeçage !

La loi *«Liberté de choisir son avenir professionnel»* de 2018 et avant, celle de 2014, n'ont eu de cesse de dégrader les obligations légales des entreprises, rendant insuffisant le financement de la formation professionnelle quelle qu'elle soit (passage de 41% à 13% de la part hors quota ou barème). Le rapport de l'IGAS[1] publié ces jours-ci en atteste : les comptes ne sont pas équilibrés. Pour autant, le gouvernement persiste et continue de promouvoir l'apprentissage en renforçant encore les primes versées pour l'embauche d'un·e apprenti·e, mais aussi en renforçant la concurrence entre lycées professionnels et CFA.

Parmi les pistes proposées par les rédacteur·trices du rapport, il y a comme toujours, la réduction des coûts de la formation pesant essentiellement sur les salarié·es et leurs droits. Comme cela restera insuffisant, une autre solution préconisée est celle de **supprimer des postes**

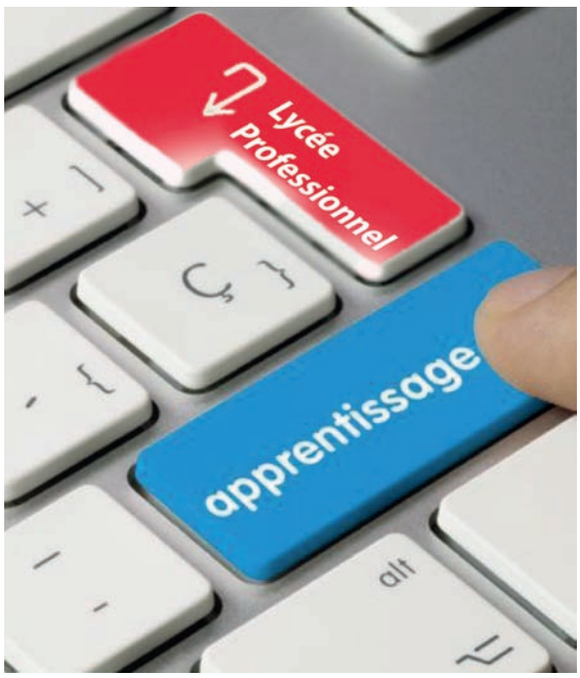

(entre 1650 et 1900) dans les LP, afin de redéployer des moyens financiers dans l'apprentissage.

Ce n'est ni à l'Éducation nationale, ni aux salarié·es de faire les frais d'une réforme mal ficelée.
Par ailleurs c'est oublier que l'entrée en apprentissage est déjà le fruit d'un tri social alors que le service public de l'enseignement professionnel accueille tou·tes les élèves qui se présentent et que son rôle est de les amener le plus loin et dans les meilleures conditions sur la voie de la réussite !

Aucune des solutions mises en place depuis l'arrivée de Macron, (transformation de la voie professionnelle, réforme de la formation ou autres) ne peuvent être une réponse appropriée aux crises que nous vivons aujourd'hui !

La CGT défend la nécessité d'un plan de rupture pour transformer la société et la rendre émancipatrice et réitère sa demande d'un plan d'urgence pour la voie pro qui lui permette d'assurer pleinement, tant quantitativement que qualitativement sa mission de formation initiale.

Le collectif EP

(1) IGAS : Inspection générale des affaires sociales

Une rentrée sabordée

La crise sanitaire, aux effets rarement égalés, a profondément touché l'École. La fermeture des écoles et la mise en place d'un enseignement à distance sont une première dans l'histoire de l'enseignement. Face à cette situation exceptionnelle, aux conséquences indéniables sur les élèves et les personnels, il était indispensable que le ministère mette en place une rentrée exceptionnelle, attribuant des moyens matériels et humains supplémentaires pour soutenir les élèves (notamment les plus fragiles) et les collègues.

Malheureusement, comme nous l'avions prédit, nous sommes loin du compte. Si le ministre s'est vanté d'avoir impulsé une dynamique adaptée à la situation, nous constatons, sur le terrain, que cette rentrée est la plus catastrophique que nous ayons subie. Personnels, élèves et collectivités locales font face à une rentrée impréparée où peu de choses sont cadrées, où les décisions sont laissées à la discrétion des seules équipes qui se débattent dans l'urgence et où les moyens humains manquent cruellement.

Cap idéologique maintenu

Contrairement à ce qui a été annoncé, dès la rentrée, il manquait des enseignant·es dans les classes, les moyens de remplacement sont déjà utilisés, les masques (y compris les transparents promis aux personnels de maternelle et d'ULIS) ne sont pas là. On est loin de certaines politiques volontaristes développées en cette rentrée dans plusieurs pays européens.

Au-delà de ces aspects matériels, on dénonce le maintien du cap idéologique du ministère qui poursuit sa destruction globalisée de l'École et l'amplification de pédagogies réactionnaires. Alors que les équipes avaient besoin de temps et de liberté pédagogique pour permettre à chaque élève de reprendre pied dans un système et des apprentissages desquels il ou elle avait été éloigné·e, le ministre édite une circulaire de rentrée où il réaffirme son cap autour des apprentissages

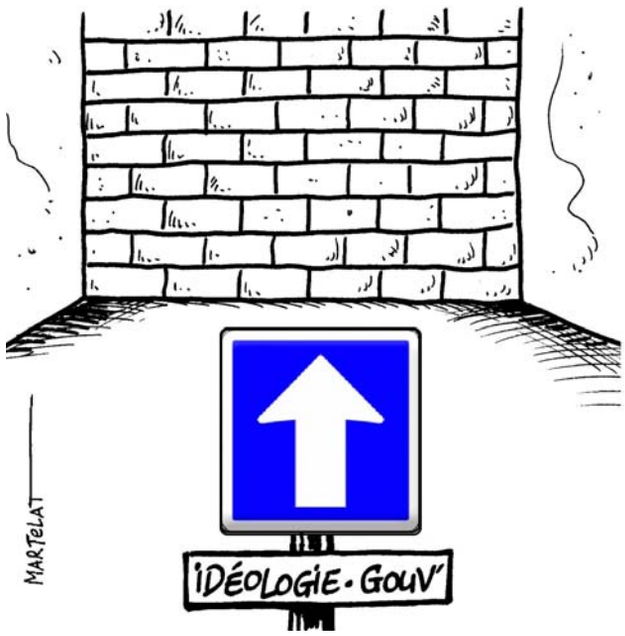

fondamentaux, des évaluations nationales standardisées (alors qu'elles sont toujours décriées par la profession et ne prennent pas en compte le confinement) et de la mainmise du Conseil Scientifique.

À cela s'ajoutent des décisions estivales (nouvelle modification des programmes de maternelle et premières décisions sur la direction d'école) contraires aux attentes et revendications des collègues qui les accueillent comme une nouvelle attaque ou un acte de maltraitance ministérielle.

La politique gouvernementale de casse de la Fonction publique et de l'École nous a plongé·es dans une situation globale catastrophique. Plus que jamais, nous avons besoin de plus de moyens pour mieux travailler au quotidien, mieux former et mieux appréhender nos métiers. Il faut changer de prisme idéologique sur l'objectif de l'École et porter collectivement les approches pédagogiques.

Jérôme Sinot

Collège : pas de moyens, des vieilles recettes

Jean-Michel Blanquer nous avait habitué·es pendant le confinement à se rendre incontournable par ses prédictions systématiquement contredites par l'exécutif. Les personnels n'ont donc guère été surpris·es de constater que son analyse pour la rentrée était encore complètement déconnectée des réalités de terrain.

Évaluer à tout-va !

Alors que les élèves venaient de traverser près de deux mois de confinement, que de nombreux pays optaient pour un investissement massif dans l'Éducation afin d'organiser une rentrée sereine, que la CGT Éduc'action demandait un plan d'urgence pour recruter des personnels afin de diminuer les effectifs par classe et faciliter la nécessaire remédiation, la communication ministérielle s'est contentée de répéter comme mantra les 1,5 million d'heures supplémentaires (HSE) prévues pour prétendument renforcer l'accompagnement personnalisé et le dispositif *«devoirs faits»*. Habile et classique manœuvre qui en jouant sur l'effet de masse, oublie de signaler que rapporté à chaque classe de collège cela donne moins d'une demi-heure par semaine, qu'il faut en plus caser dans des emplois du temps déjà verrouillés.

C'est que notre ministre a d'autres visées, il instrumentalise la crise sanitaire pour faire encore avancer une vision de l'École qui n'est pas la nôtre.

Ainsi, dans la circulaire de rentrée, les savoirs *«fondamentaux»* sont à l'honneur. Sur les 26 heures d'enseignements obligatoires hebdomadaires en 6ème, il devient possible de consacrer jusqu'à 5 heures à la remédiation en lecture, écriture ou calcul (mise en œuvre renvoyée au local avec possible intervention de professeur·es des écoles). Si ce retour aux *«fondamentaux»* est une vieille recette qui n'a jamais fait ses preuves, cela permet surtout de favoriser la casse du cadre horaire national.

Autre outil miracle, les évaluations à l'entrée en 6ème qui s'alourdissent des tests de fluence en lecture. Outre que la pertinence de cet ajout est toujours contestée, cela marque la volonté de cornaquer les pratiques pédagogiques par une évaluation permanente et standardisée. Après avoir supprimé le CNESCO, instance indépendante chargée d'évaluer le système scolaire, Blanquer crée ses propres outils qui auront pour mission de chanter la gloire de ses réformes. Pour renforcer cette tendance, des tests de positionnement (non obligatoires mais vivement conseillés) sont proposés aux équipes à l'entrée en 5ème, 4ème et 3ème.

N'oublions pas que ces évaluations se révèlent particulièrement chronophages, confrontent directement les élèves à leurs difficultés sans leur permettre de se rassurer après plusieurs mois d'apprentissages restreints et cherchent à produire des statistiques qui mettront en concurrence établissements, enseignant·es et élèves.

Arnaud Cora

Injustices et répression

La crise sanitaire a mis en évidence l'iniquité du contrôle continu : harmonisations opaques pour éviter de pénaliser les élèves et fin du cadre national. Le refus du ministère de supprimer la sélection à l'entrée de l'université (et donc Parcoursup) a laissé les élèves et leurs familles seul·es face à l'algorithme, au détriment des plus défavorisé·es.

Mais la nocivité de la réforme du lycée et du baccalauréat était avérée dès la rentrée 2019. Le choix des 3 spécialités de Première a mis en lumière la difficulté pour beaucoup d'élèves issu·es de milieux populaires de faire des choix éclairés de *«triplette»* permettant les poursuites d'études malgré la sélection de Parcoursup.

L'éclatement partiel ou total des groupes classes complexifie le suivi, isole élèves comme personnels, rend les conseils de classe ubuesques. Les moyens globalisés (pour les dédoublements, options, allègement d'effectifs…) ont mis un peu plus en concurrence les disciplines et les enseignant·es. Bien évidemment, la possibilité d'augmenter les effectifs par classes/groupes et les économies budgétaires induites, ont largement présidé à cette organisation.

La réforme du lycée : nocive et impréparée

L'impréparation de la réforme a culminé lors des E3C de Janvier : sujets révélés en décembre, parfois erronés, circulaire et calendrier tardifs… Le ministre a fait le choix de répondre par une répression disciplinaire et policière scandaleuse à la large mobilisation des élèves et des collectifs d'enseignant·es.

Le gouvernement porte la responsabilité d'avoir fait passer des examens sous la menace de la matraque à une génération de lycéen·nes ! Arc-bouté sur le contrôle continu, le ministre n'aménage les épreuves communes que pour les assouplir et donner encore plus d'autonomie aux établissements dans leur mise en œuvre.

Cette année, la réforme est mise en œuvre en terminale : baccalauréat avec un Grand oral inégalitaire, effets du choix crucial d'abandon d'une spécialité, prise en compte des notes de spécialités dans Parcoursup… Le tout dans un contexte exceptionnel d'autant plus éprouvant que rien n'est pensé en termes de moyens et de programmes pour permettre la remédiation après cette année particulière. En réponse, le ministère distribue quelques heures supplémentaires. Pour lui, les effets scolaires du confinement semblent être un détail… alors même qu'on constate un gonflement des effectifs.

Plus que jamais, la CGT Éduc'action exige l'abrogation de la réforme Blanquer et de la loi ORE instaurant la sélection à l'entrée de l'université. Il est encore temps de se mobiliser pour permettre l'avènement d'un lycée unique et polytechnique, démocratique et émancipateur, qui tourne le dos au tri social.

Vincent Jolivet – SDEN 94

Stagiaires : un stress supplémentaire

Les lauréat·es du concours 2020 ont pu, cette année, être reçu·es uniquement sur la base de l'écrit, la crise sanitaire rendant impossible la mise en place de l'oral. Cette *«bonne»* nouvelle qui se voulait une avancée a été de courte durée. Le ministère de l'Éducation nationale a décidé de décaler l'oral dévolu au concours pour la session 2020 **:** c'est un entretien professionnel qui sera mis en place entre mars et juin 2021. Ce dispositif touchera plus de 20 000 stagiaires.

Lors de leur rentrée dans les différentes académies, des stagiaires nous ont interpellé·es pour savoir comment ils et elles allaient préparer cet entretien. Pour le ministère ***: «l'entretien professionnel sera «nourri» avec l'expérience acquise pendant l'année de stage»*** et ***«il pourra être préparé en autonomie, et conforté par des échanges avec des pair·es».***

Un dispositif inutile et complexe

C'est la double peine pour les stagiaires : les jurys ont des consignes pour être plus attentifs pendant la formation en stage parce que les stagiaires ont obtenu le concours uniquement sur l'écrit et on leur impose de plus, un entretien professionnel. Le ministère parle d'étanchéité du dispositif, mais comment s'assurer que les avis des IEN/IPR élaborés pendant l'année de stage ne serviront pas lors de l'entretien ?

On s'étonne par ailleurs, de la présence des chef·fes d'établissement lors de cet oral décalé. Quel est l'intérêt pour cet entretien alors qu'il ou elle n'est pas normalement présent·e lors de l'oral du concours ? C'est un moyen de mettre une pression supplémentaire sur les épaules du ou de la stagiaire. Les étudiant·es n'avaient-ils·elles pas eu assez de complications lors du confinement pour préparer le concours ? Le ministère continue de faire comme si rien ne s'était passé.

La CGT Éduc'action considère que ce dispositif est inutile et complexe, sans assurance d'égalité de traitement avec une charge de travail conséquente pour les stagiaires déjà fort sollicité·es tout au long de leur année de stage.

Jean-Baptiste DELGENES

Quelle rentrée pour les titulaires première année ?

Souvent, le parcours du ou de la combattant·e (70% de femmes) qui a réussi à passer toutes les épreuves des concours et année de stage, n'a pas entamé l'enthousiasme des nouvelles recrues. Lorsque la période des mutations leur a, comme la plupart du temps, permis de décrocher un poste de TZR, ils·elles en ont pris leur parti. Mais les dysfonctionnements de la gestion des personnels dans les rectorats auront eu raison de leur patience : services mutiques, postes attribués au dernier moment, écoute inexistante ; le mépris de l'Éducation nationale pour ses personnels est sans limites. Quel gâchis, quelle bêtise ! Ou quelle manne pour l'enseignement privé qui communique sur sa gestion «exemplaire» des personnels et des postes.

Mépris, mutisme, maltraitance

Pauline SCHNEGG

AESH : une revalorisation en suspens

Le ministère avait annoncé, lors du lancement du comité de suivi de 2020, des discussions sur la revalorisation des AESH notamment sur la grille indiciaire. Jusqu'à ce jour, aucun financement n'est proposé pour permettre à ces personnels de sortir de la misère dans laquelle ils et elles sont plongé·es. Cent cinquante euros d'augmentation pour un salaire brut à temps plein sur toute une carrière, sachant que la majorité d'entre eux·elles est à 60%, est scandaleux. Non seulement indispensables à l'Éducation nationale, ils·elles travaillent dans des conditions très difficiles et ne mangent pas toujours à leur faim mais leur employeur leur assure une précarité à vie dotée d'une retraite misérable. Ensuite, les personnels, dont l'employeur est un lycée mutualisateur ont de plus en plus des contrats Hors Titre 2 (HT2) qui ne donnent droit à aucune prestation sociale.

La seule piste que le ministère continue de proposer est le périscolaire (conventions avec les collectivités) qui multipliera les contrats précaires des AESH et leur proposera des missions très loin de leur fonction... Loin d'entendre l'urgence de revalorisation de ces personnels pourtant pérennes, le ministre continue de claironner qu'il a sorti les AESH de la précarité grâce aux contrats de trois ans. Il oublie qu'un·e AESH doit manger tous les jours et payer son loyer. **Une mesure serait pourtant simple : la titularisation des AESH !**

Hélène Elouard, Collectif AESH national
CGT Éduc'action

Une rentrée différente à la Vie Scolaire

L'arrivée du Covid a bouleversé les conditions d'accueil des élèves. Certain·es chef·fes d'établissement ont décidé d'accueillir les élèves par plusieurs entrées, notamment dans les cités scolaires. Les CPE sont mis à contribution et ne peuvent donc pas recevoir les élèves dans leur bureau, au quotidien et pendant les récréations.

Au collège, dans la cour, les élèves se croisent, se bousculent, jouent au ballon. Nous ne pouvons les empêcher de vivre et les règles de distanciation n'existent pas durant ce temps.

Au lycée, les élèves sortent masqué·es de l'établissement pendant les récréations. Dehors, accolades, embrassades sont au programme réduisant du même coup tous les efforts faits dans l'établissement à néant.

La demi-pension !

Comment y accueillir les élèves ? Avec le Covid, les difficultés sont multiples voire ingérables : limiter l'accès à certains niveaux, restreindre le nombre de places, faire manger les élèves plus rapidement ? Allonger la durée n'est pas possible. Des établissements les font manger dans les salles de cours pour éviter les brassages mais qui surveille ? Quid des normes sanitaires ?

Des besoins cruciaux

Si l'on veut assurer la qualité de l'accueil des élèves, il est nécessaire d'obtenir des moyens supplémentaires pour la Vie Scolaire.

Frédéric Privé, co-animateur
collectif vie scolaire

Assistant·es sociaux·ales : oui au versement de la prime REP+

Dès la parution du décret du 28 août 2015, portant sur le régime indemnitaire spécifique aux personnels exerçant dans les écoles ou établissements relevant des programmes *«réseaux d'éducation prioritaires»* et *«réseaux d'éducation prioritaires renforcés»*, la CGT Éduc'action 93 a sollicité le rectorat de Créteil, afin que les Assistant·es Sociaux·ales Scolaires (ASS), bénéficient de cette prime.

La lutte paye !

En effet, elles et ils ne perçoivent que la prime REP même s'ils ou elles exercent dans des établissements relevant de réseaux d'éducation renforcés. Le rectorat n'a jamais répondu favorablement à nos sollicitations, en invoquant le fait que les assistant·es sociaux·ales scolaires ne sont pas affecté·es dans les établissements scolaires mais dans les DSDEN.

Aussi, la CGT Éduc'action 93 a-t-elle décidé en 2017, de saisir le tribunal administratif et déposé une requête afin que la prime REP+ soit versée aux personnels sociaux, exerçant dans des établissements classés en REP+.

Dans un premier temps, le Tribunal Administratif (TA) a rejeté la requête non pas sur le fond mais sur la forme. Puis en septembre 2019, toujours suite au refus du rectorat de verser cette prime aux assistant·es sociaux·ales scolaires, la CGT Éduc'action a de nouveau saisi le TA afin d'annuler cette décision.

Le 10 juillet dernier, le Tribunal administratif a rendu ses conclusions et a décidé que les Assistant·es Sociaux·ales de la Seine-Saint-Denis peuvent bénéficier du régime indemnitaire spécifique fixé dans le décret du 28 août 2015, c'est-à-dire du versement de la prime REP+ lorsqu'elles ou ils exercent dans les établissements primaires et secondaires relevant du programme REP+ de la Seine-Saint-Denis.

Concrètement, cela signifie que les Assistant·es Sociaux·ales scolaires qui perçoivent aujourd'hui seulement la prime REP d'un montant de 1734 euros par an, alors qu'elles ou ils exercent dans des établissements classés REP+, devront percevoir une prime REP+ d'un montant de 4 646 euros par an (cette prime a été réévaluée en 2019).

Le jugement du tribunal administratif de Montreuil qui intervient après plusieurs années de procédures et qui est bien sûr une victoire pour les assistant·es sociaux·ales scolaires de la Seine-Saint-Denis et pour l'ensemble des Assistant·es Sociaux·ales scolaires, ne doit pas nous faire oublier le gel du point d'indice depuis plusieurs années et la perte du pouvoir d'achat de 14% depuis les années 2000.

La CGT Éduc'action demande que ce jugement soit appliqué dans toutes les DSDEN, tou·tes les assistant·es sociaux·ales qui travaillent en REP+ doivent bénéficier de l'indemnité correspondante.

Christelle Rissel

L'été fut un temps de respiration pour les élèves et les personnels dans la crise sanitaire actuelle. La rentrée et le retour en présentiel dans les écoles et établissements scolaires sont porteurs à la fois de soulagement car rien ne remplace le lien social et l'interaction, mais aussi d'inquiétude face à l'impréparation ministérielle qui plonge tout le monde dans l'inconnu.

Dossier coordonné par Nadine CASTELLANI-LABRANCHE et Pauline SCHNEGG

Fracture sociale accentuée

Depuis le printemps, la CGT Éduc'action a alerté le ministère sur les conséquences pédagogiques et sociales à court, moyen et long termes d'une telle crise sanitaire et d'un confinement prolongé. Le confinement et l'instauration de la *«continuité pédagogique»* ont été des amplificateurs des disparités sociales rencontrées à l'École chez les personnels, mais surtout chez les élèves.

Alors que nous avions exigé du ministre qu'il prenne en compte cette réalité et qu'il prépare, avec des moyens humains et financiers conséquents, une rentrée exceptionnelle pour y remédier, ou du moins en gommer les effets néfastes, rien n'a été fait. Les élèves en difficultés, les décrocheur·euses ou les plus fragiles, sont les premières victimes de cette fracture sociale post-Covid. En effet, comment croire que sans réduction drastique des effectifs de certaines classes accueillant déjà des élèves socialement défavorisé·es, sans dispositifs pédagogiques particuliers d'accompagnement ou sans aide matérielle, ces élèves puissent retrouver le goût d'aller à l'École, le goût des apprentissages ou l'envie de préparer leur avenir.

Aujourd'hui, alors que la pandémie n'est pas éteinte, les fermetures temporaires de classes, d'écoles ou d'établissements scolaires se multiplient, ouvrant la porte à de nouveaux risques sociaux. Comme lors du confinement, ces fermetures touchent majoritairement des zones géographiques déjà sous tension (moyens de remplacement déjà utilisés, sureffectifs des classes…) et où sont installées les populations les plus fragiles. Il n'y a pas de mystère. Ce sont bien ces populations les plus vulnérables face à des conditions de vie et de travail précaires qui sont les plus exposées à la propagation du virus. Il n'est donc pas surprenant que les élèves issu·es de ces familles soient touché·es. C'est l'amplification du triste cercle vicieux de la fracture sociale. Dans ces conditions, qui peut honnêtement penser que sans soutien, sans moyens matériels supplémentaires (équipement informatique, connexion internet…), ces élèves, qu'ils et elles soient à l'école primaire ou dans le secondaire, seront en capacité d'affronter une nouvelle période d'enseignement à distance ?

La CGT Éduc'action dénonce l'absence d'un programme gouvernemental de lutte contre les inégalités sociales et scolaires. Elle combat cette vision politique qui s'accommode du *«tri naturel»* au sein de la société et qui broie les plus fragiles. Une vulgaire machine à fabriquer les précaires.

Jérôme Sinot

Quelles pédagogies pour la rentrée ?

Pour le ministère, les pédagogies de la rentrée ont de multiples visages : d'abord celui de *«l'inventivité des professeurs»* pour compenser la politique de rigueur ; ensuite celui des évaluations nationales- tests standardisés et remédiation mécanique sans réelle compréhension (#IIIèmeRépublique). Ajoutons celui du *«livret de compétences»* sur la base de tâches atomisées, séparées et d'une bonne partie de savoir-être !

Pour nous, les pédagogies en cette rentrée ont d'autres visages ! L'idée n'est pas de choisir entre Celestin Freinet, Jean-Pierre Astolfi, Jean-Pierre Terrail ou d'autres… mais elles auront plusieurs choses en commun : ne pas mettre les élèves dans des cases mais les ouvrir au monde ; ne pas les isoler mais les aider à construire collectivement leurs connaissances ; ne pas les renvoyer à leur origine sociale sous couvert de *«méritocratie»* mais permettre la réussite de toutes et tous. Et par-dessus tout : arrêter de construire la concurrence scolaire entre élèves.

La pédagogie, notre outil de travail

Plus encore que d'habitude, nous devons y réfléchir en cette rentrée. Les six derniers mois ont accentué les inégalités scolaires sans qu'une politique de remédiation n'ait été mise en œuvre. Mais comme nous n'aurons pas le temps de tout évoquer, insistons sur trois aspects :

- la nécessité de l'exigence : on voudrait nous faire croire que s'adapter aux difficultés des élèves signifie réduire l'étendue des apprentissages pour ne pas risquer de les perdre. Ce serait comme donner une seule rame à un·e naufragé·e parce qu'il ou elle a les bras fragiles. En réalité, s'adapter aux élèves *«les plus fragiles»* signifie trouver comment construire une démarche pédagogique les menant au même niveau de rigueur, de complexité et de détail que *«les moins fragiles»* ;

- la nécessité de l'explicite : de l'exigence découle l'obligation de supprimer l'implicite de nos déroulés de cours et de nos activités. Ne pas considérer qu'un savoir ou un savoir-faire est déjà acquis, qu'un·e élève peut déduire seul·e un sous-entendu dans les questions qu'on lui pose. Sinon, certain·es mobiliseront ce qui a été appris hors de l'École et que d'autres n'ont pas appris ;

- la nécessité de l'autonomie : l'École décrète l'autonomie des élèves mais rien dans nos programmes ou nos formations ne nous dit comment faire acquérir cette autonomie. C'est donc à nous, sans notre institution mais collectivement (par le syndicat, l'équipe pédagogique…) de réfléchir aux outils, au pas-à-pas et au suivi afin que nos élèves acquièrent cette autonomie au lieu de l'hériter.

Ainsi, reprendre en main nos pratiques pédagogiques signifie non seulement remettre la main sur notre outil de travail mais également sur notre organisation du travail en collectif en vue de construire un vrai service public d'Éducation.

Rémy Reynaud

Des conditions de rentrée difficiles et inédites

Après une fin d'année chaotique, c'est une rentrée masquée et incertaine à laquelle doivent faire face personnels et élèves.

Amplifiée par la crise sanitaire qui perdure, la stratégie gouvernementale à courte vue apparaît au grand jour : poursuite des injonctions contradictoires, des mesures sanitaires impossibles à tenir mais dont les éventuelles défaillances sont renvoyées au local qui est sommé de les respecter *«dans la mesure du possible»* et à qui ministère et rectorat sauront demander des comptes en cas de dérapage de l'épidémie.

La priorité est désormais de remettre tout le monde au travail quitte à maltraiter les personnels qui ont découvert la restriction drastique des conditions d'obtention d'ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) pour raisons médicales. À ce stress, s'ajoutent des conditions de travail éprouvantes avec le port du masque permanent.

Alors que cette situation exceptionnelle aurait dû pousser le gouvernement à débloquer un véritable plan d'urgence pour l'Éducation comme d'autres pays ont su le faire, les mesures prises relèvent du bricolage à mettre en œuvre au-delà du temps de service d'enseignant·es déjà débordé·es.

Des injonctions contradictoires

Les personnels de l'Éducation ont besoin de retrouver apaisement et plaisir d'enseigner alors que le ministère cherche à avancer, de moins en moins masqué, sur les neurosciences, l'évaluation standardisée et la casse du service public d'éducation. Dernière trouvaille langagière de notre ministre, le *«Grenelle»* de l'Éducation ne leurre personne mais rappelle que depuis trop d'années, tassement des salaires et dégradation des conditions de travail sont au programme. Il faut sortir par le haut de cette crise inédite. La CGT Éduc'action saura le rappeler et mener les actions pour faire aboutir les légitimes revendications.

Arnaud CORA

Télétravail et garde d'enfants

Quel parent dans les familles hétéroparentales prend-il ou elle le plus les congés pour enfants malades ou, comme cela est souvent nécessaire dans cette période de fermeture d'écoles ou de crèches, pour garde d'enfants ? En tout cas, dans 84% des cas **les enfants en famille monoparentale résident avec leur mère** (INSEE 2019). 71% des personnels de l'EN sont des femmes.

Et le ménage et la vaisselle aussi ?

Les statistiques genrées sur le temps de travail des mères en période de COVID -télétravail, travail domestique et garde d'enfants- n'auront pas été

suffisamment éloquentes pour notre gouvernement puisqu'il entérine des procédures discriminantes à l'égard des femmes avec la circulaire du 14 septembre précisant la *«Situation des parents d'enfants ne pouvant être accueillis dans leur établissement».*

Le gouvernement réaffirme donc que les parents, c'est-à-dire les mères doivent travailler à distance ET garder leurs enfants en même temps. C'est consternant, révoltant, discriminant pour les femmes, insultant pour tou·tes les enseignant·es et pour tous les parents.

Pauline SCHNEGG

Drôle de rentrée

2020, une année particulière…

Le bac 2020 aura-t-il été «**un Grand cru»**,au vue des résultats, ou bien, du *«grand n'importe quoi»*, avec une évaluation basée sur une moitié d'année et sujette à bien des interrogations, comme la façon dont les jurys ont pu se tenir ?
Dans tous les cas, pour la CGT Éduc'action, il a été chaotique et son caractère exceptionnel doit le rester car l'évalutation par contrôle continu produit de fait des *«baccalauréats maison»* réels ou tout au moins supposés.

On navigue à vue

Après cet épisode inédit, nous avons dû préparer la rentrée 2020 sous le signe du COVID…Des équipes se sont réunies en juin pour réfléchir à la seconde vague. Comment organiser au mieux la continuité pédagogique si jamais on devait être de nouveau confiné·es… Comment éviter le décrochage d'élèves ? En s'organisant mieux, on sera prêt·es !

Cette rentrée c'est aussi l'effet conjugué d'une réforme du bac qui va impacter les terminales, et de la surcharge des effectifs. Car, on a eu tendance à faire passer tou·tes les élèves sans aucune restriction : par peur des recours, par bienveillance vis-à-vis des élèves ?

De fait, nous accueillons dans les lycées beaucoup plus d'élèves que nos capacités ne le permettent augmentant le nombre d'élèves par classe, un comble, en cette période de crise sanitaire.
Dans des académies des dizaines, voire des centaines d'élèves de seconde ou de première sont à la rue sans affectation en juin. Circulez !

… Quinze jours après on ouvre des classes, une seconde par là, une STMG par là… Les emplois du temps sont finalisés et tournent malgré la surcharge de groupes, l'effet réforme… Et vous rajoutez une division ! Comment fait-on, on pousse les murs ? Les enseignant·es supplémentaires, ils·elles sont où ? On navigue à vue… Les Rectorats attendent que le ministère fasse descendre les moyens.

Un ange passe, un imbécile est né disait Tchekov ! Cherchons le…
C'est la galère dans les lycées, de même dans le supérieur amplifié·e par l'effet Parcoursup. Les élèves doivent aller là où on les choisit, pas là où ils, elles le souhaiteraient, plus de priorités, les établissements font leur Mercato.
Nous accueillons aussi des étudiant·es dans nos lycées, les classes sont surchargées… 41 étudiant·es, 38… et les murs restent à leurs places. Allez encore un effort !

Et la *«Crise Covid»* dans tout ça !
Comment faire rentrer les élèves en faisant respecter les gestes barrières ?

«Bonjour, mettez vos masques, si si toute la journée. Non, vous ne pouvez pas le retirer… Non, ni dans les couloirs (trop de monde), ni dehors (les espaces ne sont pas organisés pour cela), ni à la demie-pension… Euh, si en fait. D'ailleurs, vous le retirez une fois assis·es, juste pour manger… Et surtout ne vous mélangez pas, mangez entre copain·ines…»

Deux semaines sont passées, c'est reparti comme en mars, des cas positifs sont déclarés, des cas contacts, des contacts de contacts. Les classes se vident, sont fermées. Comment enseigner à une moitié d'élèves voire moins… On va cluster, attention… non, nous restons ouverts !

Jusqu'ici tout va bien…

François Quinchez
CPE - SDEN 91

Une rentrée à (très) hauts risques

La période de confinement/post-confinement que nous vivons depuis le mois de mars révèle de nombreuses incohérences et toujours un grand mépris à l'égard des personnels. Les annonces et protocoles se sont succédé au rythme des interventions télévisées, se contredisant les unes les autres, sans que le ministère ne veuille prendre le temps de tout stopper et de réfléchir à cette situation inédite.

La rentrée tient sur un protocole de 6 pages, une grande part d'inventivité étant laissée aux établissements, toute entière contenue dans un *«etc.»* laconique, en note de bas de page.

Un protocole, et pour chacun·e, dans certaines académies, un petit sac poubelle de 10 litres, avec 6 masques non protecteurs.

Mépris réitéré envers les personnels à risques

Plus grave encore, la reconnaissance de la vulnérabilité des personnels est guidée par la logique de remise au travail de tou·tes. Durant l'été, quelle n'a pas été la surprise des collègues d'apprendre que la liste avait évolué… Là où certain·es collègues devaient respecter un isolement strict jusqu'en juillet, la magie administrative les a rendu·es aptes au service, d'un coup de stylo au bas d'un protocole…

De même, le ministre a fait partiellement machine arrière sous la pression syndicale dont la CGT. Il était prévu que les collègues faisant partie de la liste restreinte des pathologies soient placé·es en arrêt maladie et ne puissent plus bénéficier ni du télétravail ni de l'autorisation spéciale d'absence, au risque de dépasser le seuil fatidique des 3 mois d'arrêt, synonyme d'une baisse drastique du salaire…

Le ministère a cependant, dans sa *«grande mansuétude»*, encouragé très fortement ces personnels à

reprendre le travail en présentiel en leur garantissant l'obtention d'un masque chirurgical de type 2, - pas de FFP2 pourtant seul garant d'une protection réelle - en lieu et place des masques indignes fournis à l'ensemble du personnel. Las !

Cette mesure ayant été prise juste avant la prérentrée, ces masques ne sont pas arrivés à qui de droit. Pour les obtenir, un parcours de combattant·e administratif est de mise : après délivrance d'un certificat de son ou sa médecin traitant - bien évidemment les certificats délivrés en mars, puis en mai, puis en juin, et remis aux services ne sont plus valables - on remet ledit certificat à sa hiérarchie, qui elle-même transmettra au service médical du département concerné, pour ensuite partir au rectorat, pour que le dossier soit étudié... bref, ces fameux masques ne sont pas prêts d'arriver…

Il convient donc, sans relâche, de continuer de signaler les manques, les dysfonctionnements, les mises en danger via le RSST, avec le soutien et les précieux conseils de la CGT Éduc'action, pour que nous puissions enfin travailler dans des conditions dignes !

Collectif conditions de travail

La prime qui ne passe pas à l'AS

La victoire des Assistant·es sociaux·ales (AS) de Seine-Saint-Denis, dans le cadre d'une procédure au tribunal administratif de Montreuil (n° 1909753, 10 juillet 2020), permet de mettre en lumière une procédure particulière, encore peu usitée, mais particulièrement intéressante.

Retour sur une procédure collective : l'action en reconnaissance de droit

Procédure prévue par l'article L. 77-12-1 du code de justice administrative : *«L'action en reconnaissance de droits permet […] à un syndicat […] de déposer une requête tendant à la reconnaissance de droits individuels résultant de l'application de la loi ou du règlement en faveur d'un groupe indéterminé de personnes ayant le même intérêt, à la condition que leur objet statutaire comporte la défense dudit intérêt. Elle peut tendre au bénéfice d'une somme d'argent légalement due ou à la décharge d'une somme d'argent illégalement réclamée. Elle ne peut tendre à la reconnaissance d'un préjudice».*

Une procédure intéressante

Recevabilité et conclusions encadrées

Le recours doit être formé par le syndicat conformément à ses objectifs et statuts régulièrement déposés et après délibération de ses instances autorisant le·la secrétaire général·e à engager la procédure. Le recours ne peut comporter *«d'autres conclusions que celles tendant à la satisfaction de l'action en reconnaissance de droits considérée»*, donc ni injonction pour l'exécution, ni demande d'annulation d'un refus.

Au cas particulier, il s'agissait de «reconnaître les droits des assistant·es sociaux·ales de l'Éducation nationale **exerçant** à plein temps dans les établissements d'enseignement relevant du programme *«Réseau d'éducation prioritaire renforcé»* (REP+) à bénéficier du régime indemnitaire spécifique aux agent·es **affecté·es** dans ces établissements » puisque le décret du 28 août

2015 portant régime indemnitaire spécifique distingue exercice et affectation pour le montant des primes afférentes.

La solution retenue : l'égalité !

Le tribunal, dans sa grande sagesse…, a retenu que : *«le principe d'égalité de traitement entre ces personnels lorsqu'ils exercent effectivement leurs fonctions à temps plein dans ces écoles et établissements et sont alors dans une situation identique, alors même qu'ils seraient rattachés administrativement à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), implique qu'ils bénéficient de la même prime».*

La portée de la décision : en Seine-Saint-Denis et ailleurs !

La décision vaut pour le département mais, par extension, aussi pour toute l'académie et au-delà ! Par ailleurs, cela peut concerner de la même manière les infirmier·ères régi·es par les mêmes dispositions.

Enfin, cette décision peut porter sur les sommes non régulièrement perçues dans la limite de la prescription quadriennale et être assortie des intérêts légaux.

Philippe Péchoux

Report du 10e Congrès de la CGT Éduc'action

Après un premier report pour cause de crise sanitaire, le congrès de la CGT Éduc'action qui devait se tenir à Guidel du 16 au 20 novembre 2020 n'aura pas lieu. Les mêmes raisons nous poussent à reporter ce congrès ultérieurement. Bien sûr, nous maintiendrons certaines de nos instances afin que le débat démocratique se tienne et que notre organisation puisse fonctionner le plus efficacement possible.

Isabelle VUILLET

17 septembre, une journée de remobilisation

Malgré les conditions sanitaires et les interdictions de rassemblement de plus de dix personnes dans certaines villes, la CGT a encore fait la démonstration qu'elle était capable d'occuper la rue.

Six organisations (FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNEF, UNL) avaient rejoint l'appel de la CGT à cette journée de mobilisation avec pour principaux mots d'ordre : lutte contre la précarité et la pauvreté, hausse des salaires, développement des services publics, abandon définitif de la réforme des retraites.

De nombreux·ses salarié·es sont venu·es exprimer leur colère face à la crise économique et sociale, comme ceux et celles de la société Presstalis dans les Bouches-du-Rhône en lutte depuis des semaines ou de l'usine Bridgestone dans le Pas-de-Calais, menacée de fermeture.

Cette première journée interprofessionnelle, après les semaines de confinement, a permis à toutes et tous de se remobiliser face aux enjeux d'urgence sociale. À la CGT, *«on est toujours là !»*.

Nadine CASTELLANI LABRANCHE.

Rentrée inédite : maintenir le collectif à tout prix !

Cette rentrée scolaire avec son parfum inédit est particulièrement marquée par l'impréparation du ministère qui génère une dégradation, sans précédent, des conditions de travail.

Le port du masque dans tous les établissements est un moyen pour cacher l'absence de tout autre moyen de prévention. Pour le reste, rien n'a été anticipé : rien sur l'amélioration du bâti qui comprendrait des locaux adaptés et des espaces assez vastes pour accueillir les élèves dans des conditions acceptables, rien sur les moyens en termes de personnels pour, entre autres, assurer des cours à effectifs réduits, rien sur une médecine de prévention digne de ce nom alors que les cas suspects ou avérés ne cessent d'augmenter.

Tous ces manques placent les personnels dans une situation insupportable et quelques semaines après la rentrée, la lassitude et la fatigue gagnent déjà certain·es collègues. Les heures d'informations syndicales sont nécessaires car c'est ensemble qu'on pourra débattre des manques de l'Institution et éventuellement agir.
Ne pas rester isolé·e pour ne pas endurer doit être le leitmotiv des personnels. La CGT Éduc'action, à toutes les échelles, doit être, avec ses militantes et militants, présente auprès des collègues et montrer qu'être syndiqué·e c'est aussi un moyen de ne plus accepter passivement. **Se syndiquer à la CGT Éduc'action : plus que jamais d'actualité !**

Isabelle VUILLET

Rapport annuel OCDE

Qui participe aux activités éducatives ? Quelles dépenses leur sont affectées ?

Comment les systèmes éducatifs fonctionnent-ils et quels sont les résultats obtenus ?
On restera toujours vigilant·es sur les modalités et les critères d'évaluation de l'OCDE [1] notamment en ce qui concerne les productions et le *«niveau»* des élèves. Pour ce qui est de l'analyse comparée des salaires en Europe et des progressions de carrière, le rapport annuel de la libérale OCDE nous apporte quelques éléments intéressants.

Regards sur l'Éducation

Les salaires des enseignant·es dans 46 pays sont en moyenne inférieurs de 11% à ceux des autres professions du supérieur, et jusqu'à 35% en Tchéquie. «La vitesse de progression de carrière des enseignant·es reste un problème important. Les données montrent que dans certains pays, les salaires augmentent beaucoup plus rapidement que dans d'autres. Au Royaume-Uni, arriver en haut de l'échelle salariale prend environ 10 ans de service, tandis qu'en Grèce, en Hongrie, en Italie et en Espagne, cela prend plus de 25 ans. (…) Enfin, l'activité d'enseignement ne représente en moyenne que 44% du temps de travail des enseignant·es. (…) Les enseignant·es sont tenu·es d'accomplir des tâches non pédagogiques telles que la préparation des leçons, les tâches administratives, la formation continue et les réunions du personnel.

En conséquence, ils·elles doivent effectuer ces tâches en plus des heures de travail statutaires, analyse le Comité syndical européen de l'Éducation. Des combats à mener de front avec l'Internationale de l'Éducation, donc.

Pauline SCHNEGG

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

Pédagogies de l'exigence - Coord. JP Terrail

L'essai part d'un constat largement partagé : depuis 20 ans, la démocratisation scolaire n'a plus permis le progrès ni dans les apprentissages scolaires, ni dans l'accès à l'enseignement supérieur. Selon les auteur·es, les pratiques pédagogiques ne sont pas neutres et celles majoritairement à l'œuvre dans le système scolaire ne permettent pas une maîtrise du langage et des savoirs donnant aux enfants de milieux populaires les clefs de la réussite.
Or, notre mission de service public impose de donner la possibilité réelle à tou·tes les jeunes d'accéder aux formes élaborées de la culture écrite, loin de la prétendue *«égalité des chances».*

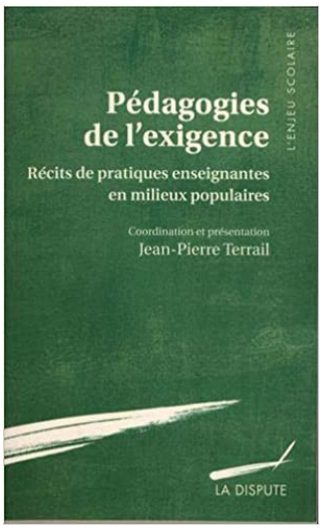

Ce recueil propose treize expériences pédagogiques allant du primaire à l'enseignement supérieur.
À chaque fois, l'accent est mis sur l'exigence intellectuelle des collègues menant ces expériences et détaille les outils qu'elles ou ils ont utilisés. L'objectif n'est pas d'avoir là un livre de recettes.

D'ailleurs, certain·es seront sans doute en désaccord avec l'une ou l'autre des expériences tentées mais l'ouvrage permet à chaque enseignant·e de réfléchir à ses pratiques, de puiser des idées ou au contraire d'en rejeter. N'est-ce pas au cœur de notre métier ?

Rémy REYNAUD

Sexisme à l'École

Des collégiennes et des lycéennes ont pris l'initiative de dénoncer une interprétation sexiste des règlements intérieurs d'établissement notamment à travers la mention *«tenue correcte exigée»*.

En lançant sur les réseaux sociaux un mouvement tel que #lundi14septembre, elles entendaient revendiquer leur droit de s'habiller comme elles le souhaitent, alors que plusieurs d'entre elles ont dû subir des remarques sexistes allant jusqu'à l'interdiction d'entrer dans leur établissement.

Une manifestation était prévue le 18 septembre à Paris à l'appel du Mouvement National Lycéen. Or le Préfet Lallement a pris la décision de l'interdire. Une façon de museler l'expression des jeunes et celle des femmes : belle démonstration réactionnaire d'un système d'oppression imposé par notre société capitaliste et patriarcale auquel participe largement le pouvoir. La CGT Éduc'action a condamné fermement cette interdiction. D'autres actions ont été menées chaque lundi comme par exemple #renommetonbahut ou la manifestation du 5 octobre.

La normalité vue par Blanquer !

La tenue des filles et des femmes à l'école, au travail, dans la vie, fait toujours l'objet de jugements moraux et de commentaires culpabilisants qui ne sont en fait que des propos sexistes. Un coup trop long, un coup trop court, un coup trop enveloppant, un coup trop décolleté, le vêtement porté par les filles ne correspond jamais au standard que l'on veut leur imposer.

Le ministre Jean-Michel Blanquer, en répondant qu'*«il suffit de s'habiller normalement»* cautionne le fait que l'on continue à vouloir indiquer aux filles et aux femmes comment elles doivent se comporter. En évoquant la pression communautaire ou celle de la mode, il oublie un peu vite les pressions que subissent les filles et les injonctions qui leur sont faites concernant leurs vêtements, leur comportement, leur langage etc., les

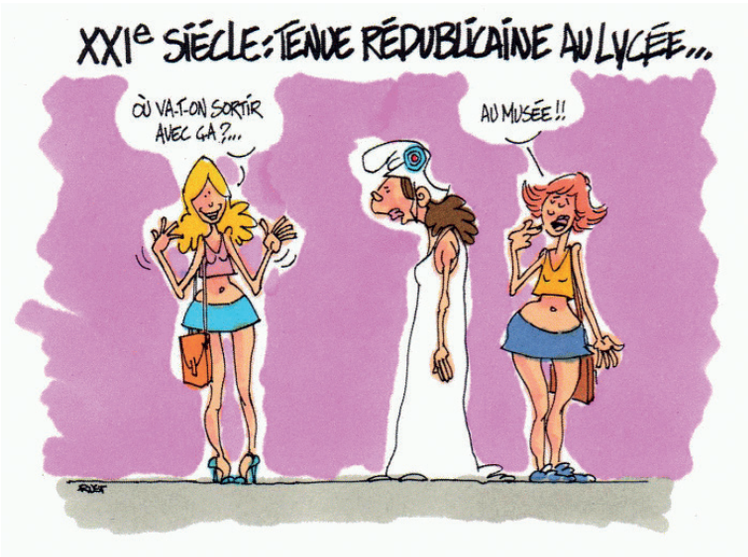

propos sexistes qui leur sont régulièrement adressés, le système d'oppression injuste et insupportable dans lequel elles sont maintenues.

Le ministre aurait bien été inspiré de soutenir ces adolescentes et de faire le nécessaire pour que la lutte contre le sexisme soit une véritable priorité dans l'Éducation nationale. Au lieu de cela, il renchérit en parlant de *«tenue républicaine»* un concept bien flou, s'il en est.

En réalité, l'École doit permettre non seulement d'identifier les discriminations et les stéréotypes sexistes et de genre mais aussi de les combattre. Cela doit passer par une formation initiale et une formation continue des personnels dédiées à la lutte contre les discriminations dont celles liées à l'égalité femmes-hommes, par la recherche de pratiques pédagogiques innovantes pour lutter contre les modes de domination reproduits à l'école et par une véritable éducation à la sexualité pour les élèves.

Parce que la CGT Éduc'action s'inscrit dans un syndicalisme féministe de lutte, elle apporte son soutien à ces adolescentes qui mènent un combat pour leur émancipation, combat essentiel pour toutes et tous.

Nadine Castellani Labranche
Co animatrice de la Collective

Des virus circulent !

Le Covid est omniprésent avec les messages lancinants et signaux contradictoires qui l'accompagnent : masques inutiles puis obligatoires, pas assez d'immunité collective puis explosion inquiétante des tests positifs, distance sociale nécessaire mais spectacle du Puy du Fou autorisé.

Il est certes nécessaire de se protéger, mais pas au prix d'une psychose entretenue pour cacher les autres virus de notre société : fracture sociale aggravée, précarité en hausse, jeunesse à la recherche d'emplois, de lieux d'étude de logements.

La pandémie n'a pas tué le capitalisme : L'hôpital, la santé, restent soumis à la loi du marché, les enseignant·es ont des tâches accrues sans compensation de moyens, le chômage partiel paupérise des milliers de familles. Endormi le virus de la réforme des retraites ? Non. Celui du racisme ?
Non. Il est même toujours aussi virulent : violences policières, affaire Obono, sort inhumain fait aux migrant·es. Cette période a été bénéfique à des entreprises qui licencient malgré les aides reçues ; la fortune des 500 personnalités les plus riches du monde a augmenté de 14% depuis janvier. On culpabilise les retraité·es, ces nanti·es bien protégé·es, en oubliant ceux et celles qui sont mort·es en reprenant leur rôle de médecin.

Contre ces maux, un seul remède : la lutte la plus large possible, interprofessionnelle, intergénérationnelle.

Janine EYMERIAT

La lutte des âges

Selon Hakim El Karaoui, essayiste proche du gouvernement français : *«Les retraités doivent contribuer à* **l'effort de *guerre sanitaire*** *qui a été* ***réalisé pour eux****»* !

Or, les personnes âgées, écartées des hôpitaux n'ont pas reçu les soins qui auraient dû leur être prodigués.
El Karaoui souhaite voir diminuer les pensions des retraité·es qu'il oppose à la jeunesse, affirmant que les retraité·es seraient responsables de laisser un monde en ruine, une dette climatique, qu'ils et elles auraient profité des Trente Glorieuses sans avoir su épargner, qu'ils et elles auraient endetté l'État. Ce macroniste pérore : *«Les baby-boomers ont inventé la solidarité à l'envers : des pauvres endettés (les jeunes) vers les riches qui vivent à crédit (les baby-boomers)».*

«Nos luttes occultées»

Il ignore sans doute que la réforme Touraine n'a pas encore fourni tous ses effets (départ après 43 ans de cotisation), que le niveau de vie baisse lors du passage à la retraite, qu'il décroche en période de croissance et que la CSG a été augmentée pour les retraité·es. Il ose

comparer le revenu des jeunes de 18 ans au SMIC à des pensions de retraité·es de 62 ans. Il occulte nos luttes passées et celles d'aujourd'hui.

En même temps, Castex faisant allégeance au Medef, ressort les vieilles recettes : baisse des cotisations et surtout des impôts de production et juge le sénat *«irresponsable de ne pas faire la réforme des retraites, la survie du système est compromise»*. Son air goguenard et jovial a pour but de faire porter la crise sur les systèmes sociaux.

Il faut continuer la lutte !

Anne-Marie MARTIN-CARMAGNAC

Aurélie Arnaud Co-secrétaire SDEN 30

Quel est ton parcours professionnel ?

J'ai fait quelques petits boulots parallèlement à des études d'histoire à la fac de lettres de Montpellier. Grâce à mon mémoire d'histoire des sciences sur l'eau en Languedoc-Roussillon, j'ai obtenu un DEA d'histoire moderne. J'ai ensuite passé le concours pour être enseignante en histoire géographie dans le secondaire. Après ma titularisation, j'ai enseigné dans tous les lycées généraux de Nîmes comme TZR dès 2007 et pendant quelques années. J'ai bien aimé ce rôle de TZR puisque j'ai obtenu quasiment systématiquement des postes à l'année, ce qui est plutôt confortable. Mais cela montre déjà une défaillance du système des remplacements : les TZR sont nommé·es sur des postes à l'année, il ne reste donc plus aucun·e titulaire pour effectuer les remplacements de collègues malades sur quelques semaines, et encore moins pour quelques jours.

Depuis la naissance de ma dernière fille en 2013, je suis titulaire d'un poste en lycée général. J'aime particulièrement le challenge que représente la formation des classes à examens comme les terminales.

Quel est ton parcours syndical ?

J'ai commencé à militer pendant mes études, à la suite de ma mère, très militante au sein de la CGT Éduc'action. C'est elle qui m'a proposé l'adhésion à la CGT, une demi-heure tout pile après avoir appris ma réussite au concours ! Je me suis progressivement impliquée dans mon syndicat : le travail syndical m'a paru pendant longtemps insurmontable, mais la camaraderie dans la CGT est devenue peu à peu une partie indispensable de ma vie. Au début, j'allais uniquement aux CE, alors que je construisais ma vie personnelle et professionnelle. Je n'ai accédé à la formation que tardivement, je le regrette à présent, mais le temps manque tellement !

Quelle est ton activité syndicale aujourd'hui, qu'est-ce qui te motive ?

J'ai finalement investi le bureau de mon syndicat, puis j'ai eu un aperçu de l'interpro en étant élue à la CE de l'UD. Enfin, j'ai été élue co-secrétaire départementale de mon syndicat en 2018. Ce co-secrétariat est important et permet de se partager entre situation familiale, contraintes professionnelles et investissement syndical. Cela a été d'autant plus précieux dans mon mandat très musclé : entre réforme Blanquer, réforme des retraites, confinement… les occasions de luttes n'ont pas manqué !

Quelles luttes te paraissent-elles les plus importantes aujourd'hui ?

La CGT est forte, me renforce, mais cela ne suffit pas aujourd'hui. Je pense qu'il faut tourner notre action syndicale vers deux axes d'avenir : renforcer l'interpro et les intersyndicales avec les syndicats progressistes afin de nous rassembler, et bien sûr développer les Collectives afin de syndiquer les femmes et gagner le combat de l'égalité.

Qu'attends-tu de l'action syndicale ?

Je m'en rends compte aujourd'hui : mon action syndicale permet de canaliser ma colère devant les injustices de ce monde d'après, qui ressemble au monde d'avant et à celui d'avant encore. Militer est salutaire, j'ai l'impression de pouvoir enfin agir pour changer ce qui me révolte.

Entretien réalisé par Pauline SCHNEGG

«Ensauvagement» toi-même !

Un rejeton du sarkozysme place Beauvau : le ton est donné. Après *«l'ensauvagement»*, c'est le projet de loi contre le séparatisme, qui ne vise pas les indépendantistes, encore moins l'exil fiscal : la cible évidente, c'est la population musulmane. Déjà à la rentrée 2019, redoutant le grand mouvement social contre sa réforme des retraites, Macron agitait le thème de l'immigration en réservant la parole présidentielle à *Valeurs actuelles.* Aujourd'hui, les éditorialistes de ce torchon raciste saturent l'espace médiatique et une fiction met en scène la députée Danièle Obono en esclave. Les raisons ne manquaient pas de manifester le 17 octobre pour la régularisation de tou·tes, et *«en hommage à toutes les victimes du colonialisme, du racisme et des violences de la police»*[1].

Une fiction révisionniste abjecte

Les mots sont importants.
Le prétendu *«ensauvagement»* de la société convoque l'imaginaire colonial, comme à l'époque où Sarkozy affirmait que *«l'homme africain»* n'était pas *«entré dans l'Histoire»*. Aujourd'hui, l'ancien président associe les mots *«nègres»* et *«singes»,* et se plaint qu'on ne peut plus rien dire. [2]
Les dessins sont importants. La fiction de *Valeurs actuelles* intitulée *«Danièle Obono au temps de l'esclavage»* n'est pas seulement abjecte parce qu'elle s'en prend à une députée noire, ce qui a soulevé l'indignation générale. Elle est aussi révisionniste puisqu'elle présente principalement la traite négrière comme le fait des Arabes, Danièle Obono étant finalement sauvée par… un chrétien français. Certes la traite orientale a aussi existé, mais cette présentation vise à exonérer les puissances coloniales européennes. *«L'esclavage et la colonisation ont joué un rôle clé dans l'essor du capitalisme atlantique, base de l'économie mondialisée contemporaine»*, rappelle l'historienne Aurélia Michel.[3] C'est d'Europe qu'est parti le commerce triangulaire. C'est en France que Colbert a édicté le *«Code noir».*

C'est en Europe et en Amérique du Nord que des *«zoos humains»* ont exposé des populations mises en scène en tant que *«sauvages»* pour célébrer la colonisation et la prétendue supériorité de la race blanche. Et ce, bien après les abolitions légales de l'esclavage. Encore aujourd'hui, les représentations racistes sont le produit d'un passé colonial qui, décidément, ne passe pas.

Les actes sont importants. Darmanin prétendait s'étrangler à l'évocation de violences policières, non sans allusion déplacée aux personnes étouffées sous la pression des policier·ères lors d'interpellations. Aujourd'hui, il veut obliger les médias à flouter le visage des policier·ères en opération. Depuis son arrivée à l'intérieur, *Le Monde* a noté une *«valse des directeurs»* pour durcir la politique anti-immigrée.[4] Ça promet !

La riposte doit être importante.

Pablo Krasnopolsky

1- Appel de la marche nationale des sans-papiers 19 septembre-17 octobre
2- À l'émission Le Quotidien le 10 septembre
3- Auteure de « Un monde en nègre et blanc », interview dans Ensemble, mensuel des adhérent·es de la CGT
4- Le Monde, 11/09/2020

T

Comme… territorialisation

Si l'on s'en tient à une définition sous l'angle géographique, la territorialisation consiste à mettre en place une organisation en se situant au niveau des territoires. Si l'on saupoudre cette définition d'un soupçon d'idéologie, la territorialisation devient une approche politique libérale mise en oeuvre depuis plusieurs décennies et qui accentue le désengagement de l'État pour soi-disant prendre en compte la spécificité de chaque territoire.

Creuset d'inégalités

Les exemples sont légion et touchent des secteurs variés dans les services publics engendrant des disparités locales parfois considérables.

L'Éducation nationale n'est, bien sûr, pas épargnée par ce phénomène et a connu plusieurs tentatives où des dispositifs mis en place relevaient non plus d'un caractère national mais étaient adaptés et financés, en intégralité ou en partie, par les collectivités locales.

Un enjeu économique

La réforme des rythmes scolaires est un exemple parmi tant d'autres d'une tentative de laisser les régions ou communes gérer et surtout financer un dispositif décidé au niveau national. Plus récemment, et particulièrement pendant la crise sanitaire, le ministère a, sans complexe, délégué un certain nombre d'activités aux autorités locales. Le dispositif des 2S2C, par exemple, reposait notamment, pour animer des activités sportives ou culturelles, sur des intervenant·es locaux·ales rémunéré·es par les collectivités territoriales. Et tant pis pour celles qui ne disposent pas de moyens financiers suffisants et qui ont été contraintes de proposer pour ces 2S2C le strict minimum quand d'autres offraient aux jeunes un large éventail d'activités alléchantes !

La distribution de masques à la population a été aussi source d'inégalités car laissée à la charge des collectivités locales. Des masques en nombre et de bonne qualité ont pu être distribués gratuitement dans certaines régions mais pas dans d'autres. Le protocole sanitaire, mis en place dans les établissements scolaires depuis la rentrée, a lui-même des déclinaisons locales.

Une véritable dérive

Les exemples ne manquent pas et montrent que cette dérive s'accentue. Définir la territorialisation comme l'adaptation aux exigences locales est non seulement réducteur mais masque surtout l'enjeu politique qui se dissimule derrière ce terme à savoir le désengagement de l'État. C'est pourquoi la CGT Éduc'action s'est toujours opposée à la territorialisation, source de profondes inégalités puisque les régions et les communes n'ont pas toutes les mêmes moyens financiers. *«L'État ne peut pas tout»* déclarait en son temps Lionel Jospin. Pourtant l'État doit veiller à ce que chacun·e dans tout le pays puisse jouir des mêmes droits en termes de services publics et s'agissant de notre secteur puisse avoir un même niveau d'éducation permettant l'émancipation de toutes et tous.

Isabelle Vuillet

L'été fut un temps de respiration pour les élèves et les personnels dans la crise sanitaire actuelle. La rentrée et le retour en présentiel dans les écoles et établissements scolaires sont porteurs à la fois de soulagement car rien ne remplace le lien social et l'interaction, mais aussi d'inquiétude face à l'impréparation ministérielle qui plonge tout le monde dans l'inconnu.